

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 9 novembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Flemming

M. Melanson

L'hon. M. Flemming

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Flemming

SOINS DE SANTÉ

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

AÉROPORTS

M. Legacy

L'hon. M^{me} Green

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Coon

L'hon. M. Higgs

M. Coon

L'hon. M. Higgs

IMPÔT FONCIER

M. Austin

L'hon. M. Allain

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M^{me} Conroy

L'hon. M. Higgs

AÉROPORTS

M. Legacy

L'hon. M^{me} Green

[Traduction]

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le secteur de la santé était en crise avant le début de la pandémie. Nous le savions et nous savions qu'il y avait une pénurie de personnel dans notre province. Il était difficile de maintenir le personnel en poste, et il était certainement difficile d'en recruter dans le secteur de la santé. La pandémie a encore aggravé la situation. Le fait que le gouvernement ne soit pas en mesure de conclure une convention collective avec le personnel infirmier immatriculé et les IAA — deux offres — rend la situation encore plus difficile. En plus de cela, le premier ministre et le gouvernement jettent de l'huile sur le feu en poussant ces employés à faire la grève, puis en les forçant maintenant à retourner au travail. Comment une telle stratégie ou tactique aidera-t-elle à recruter des gens et à les maintenir en poste dans le secteur de la santé?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que la protection du secteur de la santé est une mesure sur laquelle nous pouvons tous nous mettre d'accord à la Chambre, et c'est exactement la raison pour laquelle nous avons pris l'arrêté d'urgence. Une pandémie donne lieu à des situations anormales. La pression qui s'exerce sur le système de la santé depuis des décennies n'a rien d'inhabituel. Elle se maintient et devient, manifestement, de plus en plus aiguë. Or, c'est en pleine pandémie qu'un syndicat décide de faire la grève en disant essentiellement aux gens : Eh bien, vous savez, nous devons demander au gouvernement de rendre des comptes. En pleine pandémie, au moment où des personnes atteintes de la COVID-19 sont admises à l'unité des soins intensifs, une telle mesure est inadmissible à bien des égards.

L'arrêté d'urgence visait la protection de la santé et du bien-être des gens de notre province. C'est exactement la mesure qui a été prise pour que nous nous occupions, d'abord et avant tout, des gens de la province comme il se doit, car nous avons été élus pour le faire et nous avons dit que nous le ferions par suite de la prise de l'arrêté d'urgence. Merci, Monsieur le président.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le premier ministre cherche encore une fois à rejeter la faute sur les autres. Avoir recours à l'état d'urgence pour forcer les gens à retourner au travail, et ce, sans conclure de convention collective... Qu'arrivera-t-il ensuite? Monsieur le premier ministre, maintiendrez-vous l'état d'urgence pour toujours, aussi longtemps que vous serez premier ministre? Quand l'état d'urgence sera terminé... Il est indiqué sur la page Web du

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

gouvernement au sujet de la COVID-19 que la mesure d'urgence sera levée lorsque le nombre d'hospitalisations liées à la COVID-19 descendra en dessous de 10. Nous n'avons pas encore de convention collective. Comptez-vous maintenir l'état d'urgence aussi longtemps que vous serez premier ministre — ce qui sera trop long — afin que des gens continuent de travailler dans le secteur de la santé? Comptez-vous plutôt écarter la question des régimes de pension? Signez l'entente. La question des salaires semble être résolue. Dites-nous, Monsieur le premier ministre, quelle est la prochaine étape?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je ne sais pas trop à laquelle des questions il faut répondre ni dans quel ordre il faut le faire, ni même s'il y avait une question. La question « quelle est la prochaine étape? » est venue à la fin. Je ne sais pas ce que l'avenir nous réserve. En ce qui concerne la question de l'arrêté d'urgence et du nombre d'hospitalisations, j'imagine que nous attendrons de voir la suite. Espérons que la situation sanitaire de notre province continuera à s'améliorer. Il y a encore des problèmes dans la zone 1 et la zone 7, comme le chef de l'opposition le sait très bien. Les résultats nous indiqueront la voie à suivre dans l'avenir ainsi que les meilleures mesures à prendre. L'objectif ici est de continuer à se concentrer sur les mesures nécessaires pour protéger la santé et le bien-être des gens de notre province, et c'est ce que nous faisons.

Je tiens également à remercier les membres du personnel qui sont revenus au travail dans un si bel état d'esprit. Ils sont revenus et ils font leur travail. Ils rétablissent la situation dans nos hôpitaux, les font fonctionner comme il se doit et nous aident effectivement à nous occuper des gens. Savez-vous quoi? Les membres du personnel étaient heureux d'être de retour pour aider ; il faut donc se demander : Pourquoi les dirigeants du SCFP les empêchent-ils d'entrer?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Vous avez raison, Monsieur le premier ministre. Les gens en question sont en fait de très bons employés qui adorent leur travail. Ils se soucient des patients et des personnes dont ils s'occupent. En fait, la question est la suivante et elle est simple. Quand l'état d'urgence sera levé, il le sera véritablement. D'après les seuils déclencheurs que vous avez fixés, il sera levé lorsqu'il y aura moins de 10 cas d'hospitalisation liés à la COVID-19. Nous n'avons pas encore de convention collective. Nous n'en avons pas encore une. Quelles seront les prochaines mesures? L'état d'urgence demeurera-t-il en vigueur pour toujours — pour toujours et à jamais — jusqu'à ce que vous quittiez le pouvoir et qu'un bon gouvernement — un gouvernement libéral — y mette un terme? La question est simple : Qu'arrivera-t-il ensuite? L'état d'urgence ne pourra pas durer éternellement, et il n'y a pas encore de convention collective. Veuillez expliquer aux gens du Nouveau-Brunswick quelle sera votre prochaine mesure à prendre.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Monsieur le président, le chef de l'opposition sait qu'il y a deux arrêtés d'urgence. L'un d'eux porte sur la COVID-19, et l'autre, sur l'état d'urgence concernant notre système de santé. Le chef de l'opposition avait également tout à fait raison lorsqu'il a dit que notre système de santé était mis à rude épreuve. Le système de santé a davantage été mis à rude épreuve par la pandémie, puis par la grève, au point de provoquer, en fait, une situation d'urgence dans le secteur de la santé, laquelle aurait pu être beaucoup plus grande que celle qui est liée à la COVID-19.

Des médecins m'ont appelé, et j'ai suivi la présentation des représentants des régies de la santé. Je savais à quel point la situation était grave. Si l'on se rendait à l'hôpital en raison d'une crise cardiaque, on ne pouvait pas obtenir d'intervention. La situation était grave, tellement grave que nous avons dû prendre des mesures. Les gens du Nouveau-Brunswick sont dans de meilleures conditions, en meilleure santé et plus en sécurité grâce aux mesures prises.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, avec ce gouvernement, cela deviendra la norme : Nous avons un conflit de travail, alors nous avons recours aux mesures d'urgence pour le régler. Voilà la norme du gouvernement. C'est la nouvelle politique de ce gouvernement, parce qu'il est incapable de régler la situation à la table des négociations. Voilà l'enjeu immédiat. L'état d'urgence restera-t-il en place ad vitam aeternam, soit aussi longtemps qu'il n'y aura pas de convention collective avec les employés du secteur de la santé? Est-ce la politique du gouvernement actuel? Si oui, cela veut dire que nous allons avoir un état d'urgence dans le secteur de la santé pendant encore trois ans, jusqu'à ce que nous nous débarrassions de ce gouvernement, lors des prochaines élections. Le premier ministre doit répondre à cette question : L'état d'urgence est-il devenu la norme pour régler des conflits de travail au Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Le chef de l'opposition se perd en conjectures, et il est mieux avisé que cela. L'arrêté d'urgence de vendredi dernier n'avait absolument rien à voir avec les négociations collectives. Il avait tout à voir... Voici ce qu'ont dit les directeurs généraux des régies régionales de la santé : Nous sommes en crise. Ils sont venus nous trouver. Ils sont venus me trouver, et voici ce qu'ils ont dit : Nous sommes aux prises avec une situation urgente dans le secteur de la santé ; certaines personnes ne peuvent pas être traitées ; nous ne pouvons pas continuer les traitements contre le cancer ; nous ne pouvons pas continuer à

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

fournir des traitements contre les maladies cardiaques. Pour reprendre les paroles des directeurs généraux : Notre système est brisé. Il y a une situation d'urgence. J'ai fait ce que ferait toute personne responsable. Compte tenu des renseignements qui m'ont été présentés, je ne pouvais pas, en bonne conscience, ne pas signer l'arrêt. Nous avons fait ce qu'il fallait pour...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le premier ministre n'a même pas assez de respect pour la Chambre pour répondre à des questions légitimes. Le recours à l'état d'urgence est maintenant utilisé pour forcer les employés de la santé à retourner au travail lors d'un conflit de travail.

Nous n'avons toujours pas une convention collective. Le premier ministre s'entête à inclure le régime de pension dans les discussions, mais, selon ce que nous pouvons interpréter, toute la question salariale est réglée. Mettez de côté la question du régime de pension, Monsieur le premier ministre, et signez l'entente — signez l'entente.

Le premier ministre doit répondre à cette question : Le recours à l'état d'urgence devient-il la norme de ce gouvernement pour régler les conflits de travail?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense qu'il est assez pertinent de parler un peu d'histoire ici en ce qui concerne la façon dont nous réglons les conflits. Il est toujours très convenable pour l'opposition de s'opposer, peu importe le raisonnement ou la voie à suivre. Si je parlais un peu d'histoire, je réfléchirais à la situation dans laquelle nous nous trouvons en ce moment, où nous avons effectivement mis de côté les discussions sur les pensions. Nous avons dit que tout ce que nous voulions, c'était que deux actuaire indépendants examinent l'état des régimes de pension pour permettre aux participants de réellement comprendre la situation dont nous devons parler et que les actuaire déterminent la voie à suivre. Le processus ne serait aucunement mené par le gouvernement. Nous avons effectivement proposé une telle démarche, mais le syndicat a même refusé de prendre en compte la possibilité. L'élément que je veux faire valoir, c'est que je sais que la situation est comparée aux modifications déjà apportées au régime de pension, mais je vais revenir à 2013-2014, quand les gens de l'opposition ont fait campagne avec véhémence en promettant de rétablir tous les régimes de retraite à ce qu'ils étaient auparavant. Combien de régimes de retraite ont-ils changés? Aucun, car c'était la bonne...

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le premier ministre tente de changer de sujet et de distraire l'attention. La réalité, c'est qu'il a créé un énorme gâchis en entrant en conflit de travail avec les employés de son propre gouvernement, et qu'il utilise la mesure d'urgence pour le résoudre. C'est une solution à court terme. C'est une solution à court terme, à moins que le premier ministre veuille en faire une solution permanente et ne plus s'engager dans des négociations collectives avec des employés. Le fait est que, lorsque la mesure d'urgence prendra fin, il n'y aura toujours pas de convention collective. Le premier ministre veut se déplacer dans la province et tenir des séances d'information. Ne perdez pas votre temps. Mettez les pensions de côté. La question des salaires est réglée. Signez l'entente. Ainsi, la grève sera terminée, et nous serons de retour à la normale, Monsieur le premier ministre.

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Il est important que je signale au chef de l'opposition les circonstances entourant l'arrêté d'urgence qui vise la préservation des soins de santé. La première fois qu'on me l'a demandé, j'ai dit que je ne signerais pas d'arrêté si celui-ci portait sur les relations de travail. Il doit y avoir urgence. Je ne signerai pas d'arrêté d'urgence si un repas a été servi un peu en retard. Je ne signerai pas d'arrêté d'urgence si le plancher n'a pas été lavé aussi rapidement qu'il aurait dû l'être. Je ne le ferai pas. Il doit y avoir urgence, et l'urgence doit constituer une menace pour la vie, la sécurité et les soins de santé des gens du Nouveau-Brunswick. J'ai vérifié la situation aux huit heures, auprès des gens des régions régionales de la santé. Ils sont venus me voir, et ils m'ont dit : Monsieur le ministre, nous vous prions de prendre la mesure ; nous sommes en situation d'urgence, des gens vont mourir et des gens ne seront pas traités.

J'ai signé l'arrêté. Je dors bien et je n'ai aucun regret.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

SOINS DE SANTÉ

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, la semaine dernière, les gens du comté de Carleton ont appris que les services médicaux pour le travail et l'accouchement ne seraient plus offerts à l'Hôpital de Waterville en raison d'une pénurie de personnel infirmier et que les femmes enceintes seraient obligées de se rendre à Fredericton. La décision en question a heureusement été annulée. Que s'est-il passé? La ministre subissait-elle des pressions politiques de la part de ses collègues du caucus, ou s'agit-il du genre de surprise qui nous attend dans la réforme de la santé?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, je suis très reconnaissante de me faire poser la question aujourd'hui, car l'annonce que le directeur général par intérim d'Horizon a faite vendredi était une surprise, et je suis très contente qu'il ait trouvé une voie à suivre.

J'ai tenu au cours des derniers mois 50 séances de consultation d'un bout à l'autre de la province, et une chose que j'ai dite à chaque personne, qu'il s'agisse d'un membre de la collectivité ou d'un professionnel médical, c'est ceci : Nous n'allons pas vous imposer de mesures; nous allons les prendre avec vous. Nous continuerons aussi à faire participer les gens à la mise en oeuvre du plan en matière de santé.

Les mesures prises vendredi par le directeur général par intérim d'Horizon ne cadrent pas du tout avec le plan en matière de soins de santé, car nous accordons la priorité aux services de santé dans les régions rurales et au maintien des services destinés aux femmes dans nos collectivités rurales. Monsieur le président, je suis donc très, très contente que le directeur général ait trouvé une voie à suivre, et je suis contente qu'il ait annulé sa décision.

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, la dernière fois qu'une personne s'est opposée à la ministre, elle a tout simplement été congédiée. J'espère que, cette fois, la ministre sera plus conciliante. Peut-être considérera-t-elle vraiment ce que vont dire les gens.

Monsieur le président, de nombreuses personnes qui ont repris le travail le week-end dernier ont été renvoyées à la maison. La ministre pourrait-elle expliquer pourquoi cela s'est produit et pourquoi elle n'a pas pris de mesures pour que cela ne se produise pas? Est-ce encore une fois une preuve d'improvisation de la part de la ministre? Elle a annoncé une stratégie de recrutement en matière de soins infirmiers en 2019, sans aucun résultat depuis. Elle a promis que chaque personne du Nouveau-Brunswick aurait un médecin de famille dans un délai de six mois. Encore une fois, nous n'avons vu aucun résultat. La réforme en santé sera-t-elle aussi de l'improvisation pure et simple?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, le ministère de la Santé est une très, très grande entité, soit le plus grand ministère du gouvernement, et nous examinons toutes sortes de facteurs lorsque nous prenons des décisions. Il demeure toutefois qu'Horizon, Vitalité et EM/ANB sont des entités indépendantes du gouvernement, et nous essayons de travailler très étroitement avec elles.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le plan de la santé est un plan novateur. Je suis très fière de ce plan de la santé, car nous avons consulté de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick, soit plus de 1 200, lors de nos séances de consultation. Je crois que près de 2 000 mémoires ont été présentés. Il s'agit donc d'un plan qui sera mis en oeuvre à l'aide des collectivités et pour les collectivités. Je suis enthousiasmée de pouvoir aller de l'avant à cet égard. Nous essayons de régler les détails de dernière minute concernant le plan, et j'ai hâte de le présenter, non seulement aux gens de l'opposition, mais aussi à tous les gens du Nouveau-Brunswick.

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Clairement, d'après ce que j'ai compris, c'est de l'improvisation. La ministre est en train de régler des détails de dernières minutes sur une réforme en santé qu'elle dit sérieuse. Nous verrons ce qu'elle va nous présenter au courant de la semaine.

Monsieur le président, nous voyons des services être fermés temporairement ou de façon permanente dans nos hôpitaux, et surtout dans ceux des régions rurales du Nouveau-Brunswick. Si la ministre ne peut pas régler ce grave problème de ressources humaines, comment pouvons-nous lui faire confiance pour la réforme en santé? Cela fait partie d'une stratégie délibérée visant à retirer des services hospitaliers de certaines régions. En d'autres termes, la ministre va-t-elle faire par la porte d'en arrière ce que son gouvernement n'a pas pu faire par la porte d'en avant lors de la crise de la fermeture des urgences? Combien de services seront déplacés? Combien de centaines de kilomètres les gens du Nouveau-Brunswick devront-ils parcourir pour obtenir des services suite à la réforme en santé? La ministre a dit qu'il reste encore des détails à régler. Comment se fait-il que les détails font en sorte que cela n'est pas réglé?

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, les détails dont je parle ont trait à la participation des parties prenantes ; nous essayons de régler ces détails le plus rapidement possible.

Toutefois, à l'intention du député d'en face, je dirais que les propos alarmistes sont tout à fait indignes des gens d'en face. Les gens du Nouveau-Brunswick méritent des parlementaires qui se battent pour des soins de santé de qualité partout dans la province, que ce soit dans les régions rurales ou urbaines de la province. Tous les gens du Nouveau-Brunswick méritent d'avoir des soins de santé de qualité, et cela sera la priorité du plan en matière de santé. Nous nous sommes assurés d'avoir les cinq éléments et piliers de ce plan en matière de santé, c'est-à-dire les soins de santé primaires, l'accès aux chirurgies, un système connecté, ce qui se traduira par un réseau d'excellence... Laissez-moi réfléchir. Les

Questions orales

deux autres éléments me reviendront pendant notre discussion. Monsieur le président, un excellent plan sera présenté, et j'ai hâte que les parlementaires le voient.

AÉROPORTS

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, l'hiver dernier, le gouvernement a mené une évaluation de référence sur l'industrie du transport aérien au Nouveau-Brunswick. Après avoir présenté une demande de renseignements, j'ai reçu une réponse qui était lourdement caviardée, c'est le moins qu'on puisse dire. De plus, j'ai été informé que les directeurs d'aéroport en avaient reçu une copie, mais qu'il leur était interdit de communiquer les résultats. La ministre des Transports et de l'Infrastructure a dirigé le groupe. Peut-elle expliquer pourquoi l'étude financée par le gouvernement n'a pas été rendue publique?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci, Monsieur le président. L'un des engagements que nous avons pris lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, c'était d'examiner les choses de façon objective, de poser des questions difficiles, d'être prêts à évaluer les réponses et de prendre des décisions fondées sur certaines des réponses trouvées. Nous avons effectivement recueilli des renseignements auprès des parties prenantes. Nous avons parlé à des gens à tous les aéroports et à de nombreuses parties prenantes dans le secteur aéroportuaire pour comprendre la situation initiale de la province au sein de l'industrie du transport aérien et pour réfléchir à la manière dont nous pouvons mieux aller de l'avant.

Vous avez effectivement fait une demande d'accès à l'information pour obtenir des renseignements. De toute évidence, une partie des documents n'étaient en fait que des ébauches ; ainsi, vous n'avez pas encore reçu tous les renseignements. Une ébauche de rapport circule. Nous l'évaluons et l'examinons, et, lorsque le temps sera venu, nous publierons le rapport. Nous ne faisons pas d'annonce à la Chambre. Nous sommes ravis d'engager un débat.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président. Le premier ministre vient de dire, il y a quelques minutes, qu'il défend les intérêts des gens de la province, mais cela n'est pas le cas des employés du secteur public.

Ce qui manque complètement au gouvernement dans tout le conflit de travail, c'est de l'empathie, de la compassion, de la bonne foi et du respect ; s'ajoute à la situation le

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

pragmatisme du premier ministre, comme nous avons pu le constater par le passé. En fait, le style de négociation du premier ministre pourrait être décrit comme étant obstiné, ce qui veut dire s'entêter à ne pas changer son plan d'action. De plus, pour couronner le tout concernant les négociations collectives, le gouvernement dépense des fonds publics pour essayer de retourner la population contre les employés du secteur public et de vilipender les dirigeants du syndicat. Le premier ministre cessera-t-il de financer des publicités à cet égard?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Eh bien, Monsieur le président, je suppose que, comme le chef du Parti vert le sait très bien, nous avons tous des enjeux à l'égard desquels nous demeurons engagés.

Au fur et à mesure que les négociations avancent, l'objectif est de représenter les employés, qui ont certainement effectué un magnifique travail et qui ont été d'une grande aide depuis le début de la pandémie, ainsi que les contribuables, c'est-à-dire les gens qui ont accompli beaucoup en suivant les règles pour que nous passions au travers la quatrième vague, comme nous le faisons effectivement. Il y a donc un équilibre à atteindre, et, lorsqu'il est question d'équilibre, je recommande toujours d'examiner tous les faits présentés et de poser la question : Quelle est la meilleure marche à suivre pour tous? Malheureusement, à la Chambre, soulever tous les faits ou même poser des questions, comme chercher à mieux comprendre un sujet pour savoir pourquoi une autre personne juge qu'il s'agit d'un problème ou, au contraire... Monsieur le président, il y a rarement, voire jamais, ce genre de démarche ou de réflexion. On cherche plutôt toujours à s'opposer au gouvernement de toutes les façons possibles sans ménager ses efforts à cet égard. Voilà pourquoi il est difficile de faire progresser les choses.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, le premier ministre semble déterminé à semer la discorde au sein du SCFP. Il dit aux employés en grève qu'ils ne comprennent pas ce qui se passe. En fait, aujourd'hui, des employés à l'extérieur de l'Assemblée législative m'ont justement dit que c'était exactement ce qu'il leur avait dit lorsqu'il s'est arrêté pour leur parler. Il dénigre leurs dirigeants, tiens des propos visant à renforcer son approche de négociation obstinée et dépense l'argent des contribuables pour financer des publicités servant aux mêmes fins dans les médias.

Je ne sais pas qui conseille le premier ministre en matière de stratégies de négociation, mais j'espère que ce n'est pas quelqu'un qui a eu un rôle à jouer dans la longue et pénible grève provoquée par Irving Oil en 1994. Elle s'est terminée par le renvoi de toute la direction de la section locale et d'un grand nombre de simples syndiqués qui travaillaient à

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

la raffinerie. Monsieur le président, dans le cadre des négociations, le premier ministre pense-t-il que la marche à suivre devrait être d'utiliser l'approche de Irving Oil, selon laquelle il ne faut pas faire de concessions, au lieu de l'approche fondée sur des échanges réciproques que les négociateurs sont censés adopter? Le premier ministre mène le Nouveau-Brunswick vers...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je rappelle au chef du Parti vert que le processus, les échanges réciproques visant à établir une entente, se déroule depuis très longtemps, bien trop longtemps ; certains contrats sont expirés depuis quatre ans ou même un peu plus.

Monsieur le président, il y a un ou deux mois, aucun progrès en matière de salaires n'avait encore été accompli. La demande d'augmentation annuelle de 5 % pendant quatre ans avait mis fin aux discussions. J'ai participé directement à la conversation pour la première fois vers la mi-août, au Crowne Plaza. À ce moment-là, des gens de tous les syndicats étaient présents. Voici la question qu'ils ont posée : Pouvons-nous avoir un seul règlement salarial? J'ai demandé : Quoi d'autre faut-il négocier? Les représentants ont dit qu'il fallait également négocier les régimes de pension et quelques autres éléments. J'ai répondu : D'accord, cela ne concerne que quelques-uns des groupes, mais nous pouvons discuter des salaires de tout le monde, je suppose. Voilà ce qui a été établi à ce moment-là. Les négociations se sont poursuivies, Monsieur le président. Je ne participais pas directement, mais...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

IMPÔT FONCIER

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, selon un article de Robert Jones, compte tenu de la réduction de son taux d'impôt, la ville de Saint John perdra environ 435 000 \$ en impôts fonciers provenant de six grandes sociétés. Cela ne comprend pas les nombreux autres biens industriels et les milliers de dollars en recettes fiscales perdues. La ville de Saint John a un budget serré depuis de nombreuses années, et ce sont les habitants qui en subissent les conséquences.

Monsieur le président, comme je l'ai dit plus tôt, ce ne sont pas les sociétés qui ont besoin d'une réduction d'impôt. Ce sont les gens qui en ont besoin. Je sais que le ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale a déclaré que la nouvelle réforme réglerait la situation, mais, entre-temps, des villes et leur population accusent un

Questions orales

manque à gagner quant aux recettes qui proviennent de l'impôt foncier des sociétés et dont elles ont grandement besoin. Il est inconcevable que les municipalités puissent seulement imposer le même taux pour tous les biens, que ce soit pour des biens commerciaux, résidentiels ou industriels. Le système est désuet. Il est archaïque, et notre province est la seule du pays à employer un tel système. Le ministre peut-il nous dire s'il prévoit changer de cap et s'il permettra l'instauration de taux d'imposition pour différentes catégories de biens?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Merci au député d'en face pour sa question. Le gouvernement provincial a commencé un processus de modernisation de la gouvernance locale. Cela fait un an que nous menons des consultations. En effet, comme l'indique le député d'en face, nous avons certainement parlé de cette question. En ce qui concerne l'aspect fiscal, c'était vraiment intéressant de voir les gens être aussi ambitieux en termes de solutions proposées.

J'ai donc hâte de dévoiler mon livre blanc au cours des prochaines semaines pour m'assurer que nous nous attaquons à la question telle que décrite par le député. C'est vraiment important. Nous parlons de restructuration, de collaboration régionale et d'aménagement. Je peux vous garantir que le dossier de la fiscalité est probablement l'un des plus importants pour les gens du Nouveau-Brunswick. Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M^{me} Conroy (Miramichi, AG) : Les employés du Nouveau-Brunswick veulent retourner au travail, et les parents veulent que leurs enfants retournent à l'école. Ce qui freine le gouvernement dans le cadre de la grève, c'est la question des régimes de pension, et les employés, lesquels ont travaillé si fort afin d'en bénéficier, craignent vraiment que cela ait une incidence négative sur leurs prestations. Un article publié ce matin indique :

Dans une décision rendue le 28 juin, l'arbitre en relations de travail Elizabeth MacPherson, qui est reconnue à l'échelle nationale, a conclu que le gouvernement provincial avait manqué pendant plusieurs années à son devoir d'assurer le financement complet du régime de pension des membres de la section locale 1253, laquelle représente quelque 1900 concierges en milieu scolaire, réparateurs d'entretien et chauffeurs d'autobus scolaire.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le tout a contribué à creuser le déficit que présente le régime de pension et qui atteignait 69,2 millions de dollars le 1^{er} janvier 2018

Dans sa décision, M^e MacPherson a ordonné au gouvernement de commencer à verser au régime 5,5 millions de dollars par année, au titre d'un plan de 15 ans visant à renflouer un déficit causé par des années de sous-financement. [Traduction.]

Peu importe l'issue de la question des pensions, le gouvernement est-il résolu à respecter ses obligations financières à l'égard des employés et de leur régime de pension?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : En ce qui concerne la question posée, le gouvernement est résolu à respecter entièrement ses obligations en matière de financement. Monsieur le président, voilà précisément l'objet de la discussion sur les régimes de pension. Il en est question, car les régimes doivent être établis en fonction de l'avenir afin que leur financement soit bien assuré dès le début, tout au long d'une période d'emploi et pour tous les employés futurs.

À mon avis, la question qui n'est pas bien comprise et qui n'est pas abordée est la suivante : Pourquoi y a-t-il un déficit de 70 millions de dollars, au juste? Ce n'est pas parce que le gouvernement n'a pas versé ses cotisations ordinaires, lesquelles correspondent à un ratio gouvernement à employé de 3 à 1, environ. Le déficit est lié au fait que le fonds lui-même n'est pas viable. Par conséquent, selon le rendement, il faut dépenser 5 millions, 6 millions, voire 7 millions de dollars additionnels par année, en plus des contributions ordinaires. Voilà la teneur de la discussion sur les régimes de pension viables. La question se pose : Pourquoi est-ce nécessaire? Les régimes de pension ont été établis il y a 30 ans. Ils sont incompatibles avec la durée actuelle de la retraite.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci.

AÉROPORTS

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Merci, Monsieur le président. Pour ce qui est de l'ébauche de rapport, il s'agit d'une évaluation. Quelles recommandations découlent d'une évaluation? Un examen la situation dans la province permet de tirer des conclusions, et non de réaliser des évaluations. L'année dernière, quand on a demandé à divers membres de l'industrie de participer à l'étude, il était clairement indiqué que le travail visait à définir les priorités stratégiques et les décisions du GNB relativement au secteur du transport aérien au Nouveau-Brunswick. Il s'agit de renseignements plutôt importants pour les responsables des aéroports et les gens qui les soutiennent.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'année dernière, lorsque j'ai posé au premier ministre des questions à cet égard, il a indiqué avec assez d'assurance à l'Assemblée législative qu'il n'avait pas peur de poser les questions difficiles. Je pense qu'il a dit : Nous examinerons la situation et, peu importe nos conclusions, nous les présenterons. Je pose la question suivante au premier ministre : Si vous n'aviez pas peur de poser les questions l'année dernière, pourquoi avez-vous peur de donner les réponses cette année?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci, Monsieur le président. Je tiens à assurer au député d'en face que personne n'a peur de parler du contenu d'un rapport. Comme je l'ai dit dans ma réponse précédente, nous avons examiné la situation initiale au sein de l'industrie du transport aérien au Nouveau-Brunswick. Nous avons parlé à toutes les parties prenantes et à tous les directeurs généraux des aéroports. Ils nous ont communiqué beaucoup de renseignements, lesquels ont été colligés dans un rapport. Il s'agit de l'étude initiale. Elle est terminée. Par ailleurs, dans le cadre d'une étude initiale, des questions se posent souvent, par exemple : Que faudrait-il examiner par la suite? Il convient donc de se pencher sur les possibilités qui se présentent au secteur aéroportuaire, et c'est ce que nous faisons à l'heure actuelle. Quand nous aurons terminé, nous publierons le rapport, et toutes les questions pourront m'être posées.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.